

ARRÊTÉ D'ANNULATION N°ARR093-2026-EMPLOI

ARR093-2026-EMPLOI

Le (la) président(e) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.452-34 à 36, L.313-4 et L.311-2,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 43 et 44,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A, B et C transmises par les collectivités et les établissements, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les annulations de déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration(s).

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le préfet des Pyrénées-Orientales. Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique « Publicité des vacances d'emploi »

Fait à PERPIGNAN Cedex le 12/03/2026

Visé par le contrôle de légalité le 12/03/2026

Date de mise en ligne sur le site Internet du CDG66 : 12/03/2026

M ROBERT GARRABE, PRESIDENT

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture, ainsi que sur son site internet www.cdg66.fr.

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20260312-ARR093-2026-EMP-AR
Date de télétransmission : 12/03/2026
Date de réception préfecture : 12/03/2026

N° de déclaration Collectivité	Grade(s)	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Date d'annulation	N° du précédent arrêté
V066251215001023001 Perpignan Méditerranée Métropole	Adjoint technique	Agent qualifié de Maintenance	Erreur matérielle (doublet)	35h00	10/03/2026	06620251218144

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20260312-ARR093-2026-EMP-AR
Date de télétransmission : 12/03/2026
Date de réception préfecture : 12/03/2026